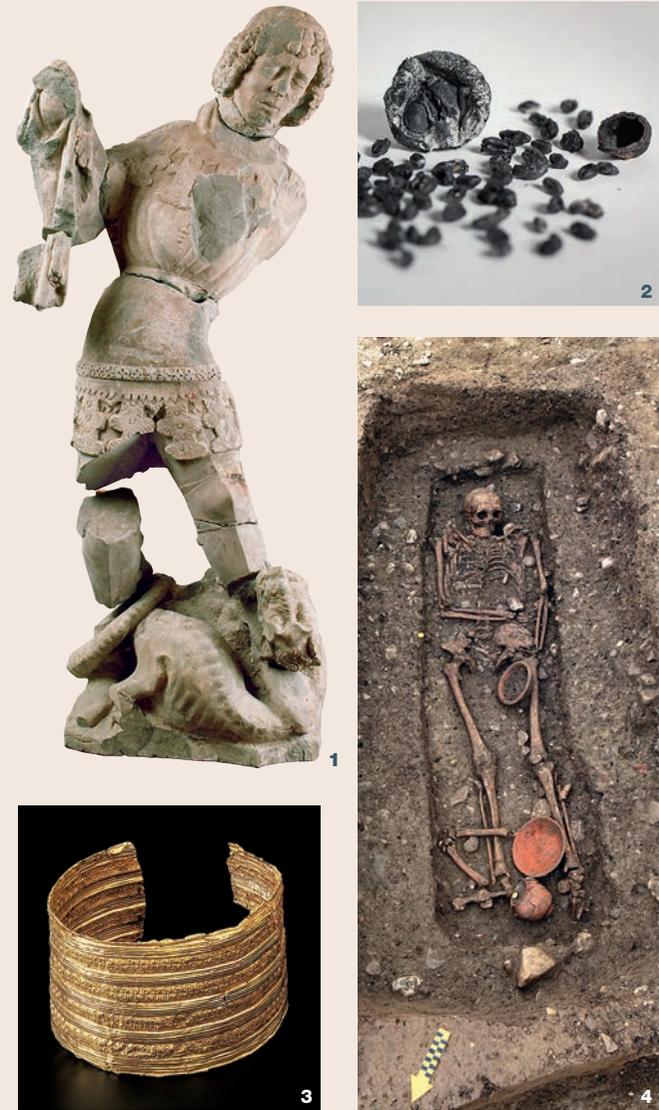


Des témoins matériels du passé

Les objets et les traces conservées dans le sol ou sur les bâtiments livrent des informations variées. Elles constituent des témoignages nuancés révélant l'origine, la fonction ou la signification d'un site de découverte.



1 statue en grès de Saint-Georges provenant de la cathédrale de Berne et détruite à la Réforme ; 2 céréales, pomme sauvage et coque de noisette carbonisées issues d'un habitat néolithique de Nidau ; 3 bracelet en or découvert dans une tombe celtique à Allenlütten ; 4 inhumation romaine accompagnée d'offrandes céramiques d'Unterseen.

Protéger et entretenir le patrimoine culturel

La documentation et les trouvailles inhérentes à une intervention archéologique constituent des sources d'information historiques importantes. C'est pourquoi elles doivent rester accessibles aux générations futures.

Le Service archéologique archive les documents et assure le stockage systématique des objets. Des mesures préventives, principalement liées à la nature de leur matériau, sont prises afin de les conserver. À cet égard, un contrôle régulier des conditions de stockage, tel que le climat, s'avère nécessaire et prévient la dégradation des objets.

Une partie des objets sont stabilisés et rendus « lisibles », ce qui permet d'en étudier la forme, la fonction ou le décor. Les objets exceptionnels sont restaurés et exposés dans des musées.



La complexité du décor ainsi que les détails de la structure de cette boucle de ceinture du haut Moyen Âge retrouvée à Ins n'apparaissent qu'après restauration (à gauche).



On ne perçoit la forme particulière de cette bouteille néolithique de Nidau qu'après l'assemblage de ses tessons (en bas).

Mise en valeur et médiation du patrimoine culturel

Les résultats des travaux archéologiques sont un bien public. La transmission de ces connaissances révèle la valeur considérable de notre patrimoine culturel.

Des spécialistes du Service archéologique et d'institutions partenaires présentent les découvertes à l'occasion de conférences publiques et établissent ainsi un contact entre l'archéologie et la population. Les visites de fouilles offrent aux personnes intéressées un aperçu du travail archéologique, alors que des stèles et des dépliants délivrent des informations sur les monuments archéologiques à découvrir dans le terrain. Les objets exceptionnels peuvent être admirés dans des musées ou des expositions. Par ailleurs, des maquettes archéologiques pédagogiques ont été conçues spécialement pour les écoles. Enfin, des publications spécialisées, des contributions lors de colloques internationaux ou encore des cours universitaires s'adressent au milieu scientifique.



Restaurés grâce à l'aide d'une fondation, les vestiges du château de Mannenberg ont été inaugurés lors d'une fête publique.

Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern
Direction de l'instruction publique et de la culture
du canton de Berne

Amt für Kultur | Archäologischer Dienst
Office de la culture | Service archéologique
Brünnenstrasse 66 | Postfach/Case postale | 3001 Bern/Berne
adb.sab@be.ch | www.be.ch/archaeologie



Kanton Bern
Canton de Berne

Archäologie
Archéologie

Archéologie dans le canton de Berne

Annnonce de découverte / projet de construction

Les objets découverts dans le sol sont la propriété du canton de Berne. En cas de découverte d'un objet archéologique, nous vous prions de laisser les lieux tels quels et de nous contacter au : tél. 031 633 98 00, adb.bauen@be.ch. Merci bien.

Les sites archéologiques constituent un patrimoine culturel et sont protégés par la loi. Si vous projetez une intervention dans le sol qui pourrait porter atteinte à des éléments patrimoniaux, nous vous prions de nous contacter d'avance au : tél. 031 633 98 00, adb.bauen@be.ch. Merci bien.

Page de couverture : fouille sur la Place Fédérale à Berne, en 2004.

Crédit iconographique : SAB : page de couverture (Roger Lüscher) ; fouille de Kallnach et mosaïque de Köniz (Rolf Wenger) ; carte des lieux de découverte (Wenke Schimmelpfennig, infographie Max Stöckli et Cornelia Schlup) ; Lengnaumoos (Samuel Mühleisen) ; dolmen d'Oberbipp (Urs Dardel) ; topographie Moutier (Marc Raess) ; fourreau d'arc du Schnidejoch (Urs Messerli) ; boucle de ceinture d'Ins, sculpture de Saint-Georges et bouteille de Nidau (Badri Redha) ; inhumation d'Unterseen (Stéphane Dévaud) ; manifestation de Mannenberg (Marianne Ramstein). – Musée d'Histoire de Berne, Berne : hydrie de Grächwil et bracelet en or d'Allenlütten (Stefan Rebsamen). – NMB Nouveau Musée Bienne : restes botaniques (Patrick Weyeneth).

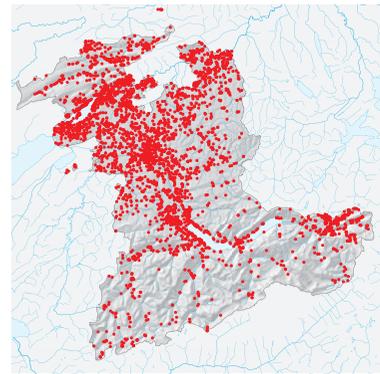
© 2021 SAB / Andrea Francesco Lanzicher (texte), Cornelia Schlup (graphique).

6 / 2021





Au cours d'une fouille archéologique, les vestiges sont dégagés, relevés et décapés par étape. Cette pratique implique qu'il est rare de pouvoir observer simultanément tous les vestiges d'un même site. Il s'avère donc indispensable de dresser des plans précis, comme ici à Kallnach. Ceux-ci permettent de reconstituer, en assemblant petit à petit les différents tronçons de murs ou des pièces, une vaste ferme romaine.



L'inventaire archéologique recense et cartographie quelque 4300 sites archéologiques dans le canton de Berne (à gauche).

À Köniz, les vestiges d'une ferme romaine sont apparus immédiatement sous l'humus. Grâce à une intervention limitée, il est possible de cerner la substance bâtie.



La méthode d'investigation est adaptée au lieu de découverte. Outre les décapages à la pelle mécanique (sondage dans les marais de Lengnau, ci-dessus), les vestiges sont aussi dégagés à la main (sépulture collective du dolmen d'Oberbipp, à gauche).



Une documentation précise reste la base de toute intervention archéologique, comme ce relevé topographique détaillé réalisé à Moutier.

Archéologie et patrimoine culturel

Le canton de Berne se distingue par une grande diversité de paysages qui s'étendent du Jura aux Alpes, en passant par le Plateau et les Préalpes. Cet espace est occupé par l'homme depuis la fin de la dernière glaciation, voici 15 000 ans. Des traces conservées jusqu'à nos jours dans le sol et des bâtiments en témoignent.

Pour la préhistoire, en l'absence de textes, les vestiges matériels constituent la seule source permettant d'appréhender notre espace culturel millénaire. Même après l'arrivée de l'écriture, les restes archéologiques apportent un éclairage important sur la vie quotidienne d'autrefois. Ce précieux héritage – dont font partie les sites palafittiques des lacs de Biemme et de Lobsigen, ainsi que la ville de Berne, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco – doit être préservé pour les générations futures.

Depuis 1970, le Service archéologique du canton de Berne protège, documente et transmet ce riche patrimoine culturel.

Il assure une interface importante entre patrimoine culturel, administration et grand public. Dans son activité, le Service archéologique bénéficie de la collaboration de l'Université de Berne, de musées, d'associations et de communes.



L'hydrie de Grächwil se trouvait dans une tombe celtique. Le récipient en bronze a été importé de Tarente, en Italie du Sud.

Découvrir et protéger le patrimoine culturel

Les vestiges archéologiques sont enfouis dans le sol ou des édifices historiques. Des interventions inappropriées peuvent les détruire. Notre patrimoine culturel n'est protégé que si l'on en connaît l'emplacement, l'extension et l'importance.

Le Service archéologique dresse un inventaire des sites avérés ou supposés. Il est constamment actualisé au gré des nouvelles découvertes lors de fouilles ou de prospections archéologiques. Les cartes et documents historiques, ainsi que les indices transmis par des particuliers fournissent d'importants compléments. Le système d'information géographique (SIG) constitue un instrument incontournable. Grâce à l'ensemble de ces données, le Service archéologique peut définir des zones de protection qui aident les spécialistes dans leur appréciation des projets de construction, et évitent des retards en favorisant la collaboration avec les maîtres d'ouvrage.

Étudier et documenter le patrimoine culturel

Il arrive que le Service archéologique ne parvienne pas à conserver et protéger un site de découverte. C'est souvent le cas lors de l'édification de nouveaux bâtiments. Un site qui doit être détruit fait l'objet d'une recherche et d'une documentation préalables : les trouvailles sont sauvegardées pour la postérité.

L'héritage archéologique diversifié dans notre espace culturel rend le travail des archéologues très varié : ils procèdent à des fouilles étendues en milieu rural et à des analyses de bâti dans des édifices historiques. Le prélèvement d'objets sur des glaciers alpins en cours de fonte et la documentation archéologique subaquatique d'habitats lacustres appartiennent aussi à leur quotidien. Ces opérations impliquent la conservation des trouvailles et une documentation scientifique incluant le relevé topographique, la description, la photographie et le dessin.

Avec les trouvailles, cette documentation constitue souvent tout ce qui reste du site étudié. Pour cette raison, les spécialistes tentent d'éviter toute intervention, afin de préserver plutôt la substance archéologique. Il en va de même dans l'entretien des ruines : le Service archéologique sécurise des monuments en collaboration avec des institutions locales, afin d'en garantir l'accès public.



Dans les Alpes, la fonte des glaces est à l'origine de découvertes surprenantes, comme le fourreau d'arc néolithique en écorce de bouleau mis au jour sur le Schnidejoch.